

la nouvelle étant arrivée en cette ville, que l'empereur de Russie avait ordonné au corps du général Rosin d'entrer en Pologne, le dicateur a envoyé son aide de camp au général, pour lui déclarer qu'aussitôt que l'armée russe passerait les frontières de la Pologne, il ordonnerait aux troupes polonaises de s'avancer contre elle.

On disait à Varsovie, que le corps lithuanien avait eu ordre de s'éloigner des frontières de la Pologne, pour être remplacé par les corps russes des généraux Sacken et Paplin.

Russie.—Il y avait eu quelques désordres à St. Petersbourg, mais de peu de conséquence; et il y a peu de fond à faire sur le bruit, qu'on disait venir de Vienne, qu'il y avait eu à Moscou, une insurrection, dans laquelle plusieurs officiers généraux avaient été tués.

Italie.—Les journaux français font mention du bruit qui courait à Rome, que la majorité des cardinaux étaient déterminés à donner leurs voix, au cardinal Fesch, archevêque de Lyons, et oncle de Napoléon.

Le *Courier Français* dit que le bruit d'une insurrection à Rome semble confirmé. Une lettre de Gènes disait qu'il était arrivé un courier de Rome, avec la nouvelle que les habitants s'étaient insurgés, et avaient demandé une constitution. On s'attendait que l'insurrection aurait lieu prochainement dans toute l'Italie.

Espagne.—*Madrid, 20 Décembre.*—Depuis que le dernier changement survenu sur l'horizon politique de l'Angleterre est connu de notre gouvernement, il y a eu plusieurs conseils de cabinet, pour interpréter, s'il est possible, le langage de la proclamation royale datée de Valencia, le 4 Mai, 1814, et dans laquelle sa majesté promettait à ses fidèles sujets "qu'il réunirait, aussitôt que possible, les représentans légitimes de la nation, d'après les formes écrites des anciennes lois fondamentales." Mais cette promesse n'a jamais été remplie.

Angleterre.—Le parlement a été ajourné du 23 Décembre au 3 Février. Dans la dernière séance, Sir James Graham a fait une communication importante à la chambre des communes, au sujet de la réforme parlementaire. Il a dit que le ministère, quoique persuadé de la difficulté de l'entreprise, vu la présente constitution de la chambre des communes, était déterminé à mettre en avant la grande mesure de la réforme parlementaire, sans recourir à une dissolution; mais que s'il ne réussissait pas, il croirait de son devoir de conseiller au souverain de dissoudre le parlement et d'en appeler au pays.